



Doc. 12028 Part II
28 septembre 2009

Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (26 juin-28 septembre 2009)

Rapport d'activité

Bureau de l'Assemblée

Rapporteur: M. Mátyás EÖRSI, Hongrie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

1. Introduction

1. Le Bureau s'est réuni le 28 septembre à Strasbourg.

2. Fonctionnement de l'Assemblée

2.1. Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (26 juin-28 septembre 2009)

2. Le 28 septembre, le Bureau a approuvé le rapport d'activité.

2.2. Quatrième partie de la session ordinaire de l'Assemblée de 2009 (28 septembre-2 octobre 2009)

3. Le 28 septembre, le Bureau:

2.2.1. Demande de débat d'actualité

a. «La situation des défenseurs des droits de l'homme dans la région du Caucase du Nord» (soumise par 20 parlementaires):

- a décidé de recommander à l'Assemblée de changer l'intitulé du débat par «La situation des défenseurs des droits de l'homme et la violence croissante dans la région du Caucase du Nord» et de tenir un débat d'actualité sur cette question;
- a désigné M. Marty (Suisse, ADLE) pour ouvrir le débat.

2.2.2. Projet d'ordre du jour

a. a décidé de proposer à l'Assemblée de renvoyer la proposition de résolution sur le «réexamen, pour des raisons substantielles, des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation russe (article 9 du Règlement de l'Assemblée)» (soumise par 72 parlementaires) à la commission de suivi pour rapport et à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour avis*;

b. a pris note de l'intention de M. Kox (Pays-Bas, GUE) de contester les pouvoirs de la délégation moldave pour des raisons formelles et a décidé, si cette demande se formalisait, de proposer à l'Assemblée de renvoyer la question à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour rapport*;



- c. a mis à jour le projet d'ordre du jour et a décidé de limiter le temps de parole à 4 minutes les journées du 29, 30 septembre et 1^{er} octobre.

2.3. Composition de la Commission de suivi

- 4. Le 28 septembre, le Bureau a approuvé la liste des membres tels que proposés par les groupes politiques pour ratification par l'Assemblée.

2.3.1. Désignations de représentants de l'Assemblée à des activités officielles

- 5. Le 28 septembre, en réponse à des invitations formelles, le Bureau a pris les décisions suivantes:
 - a. M. Meale (Royaume-Uni, SOC): 17^{ème} session plénière du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Strasbourg (France), 13-15 octobre 2009;
 - b. M. Austin (Royaume-Uni, SOC): 121^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, Genève (Suisse), 19-21 octobre 2009 (sans frais pour l'Assemblée);
 - c. M. MacShane (Royaume-Uni, SOC): 55^{ème} session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, Edimbourg (Royaume-Uni), 13-17 novembre 2009 (sans frais pour l'Assemblée).

3. Relations avec d'autres organes du Conseil de l'Europe

3.1. Comité des Ministres

3.1.1. Renforcement du dialogue et de la coopération entre l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres

- 6. Le 28 septembre, le Bureau:
 - a. a été informé par le Président des conclusions de la réunion entre le Comité des Présidents de l'Assemblée et le Bureau du Comité des Ministres qui s'est tenue à Bruxelles le 14 septembre 2009;
 - b. a approuvé les propositions en vue de renforcer le dialogue et la coopération entre l'Assemblée et le Comité des Ministres (voir annexe).

Annexe – Propositions pour renforcer le dialogue et la coopération entre l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres sur la base des réunions ad hoc précédentes à Bruxelles, Paris et Bled

16 septembre 2009

Les débats récents sur l'élection du Secrétaire Général ont abouti à un désaccord entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire quant à l'article 36 du Statut de l'Organisation et au règlement régissant l'élection. Le rôle de chacun des organes dans le processus d'élection en est au centre.

En outre, le débat a mis en évidence plus généralement un besoin de renforcer le dialogue et la coopération entre le Comité des Ministres et l'Assemblée au sens large.

Aussi est-il essentiel de prendre des mesures urgentes pour aboutir à une relation ouverte, constructive et tournée vers l'avenir, en tenant dûment compte du rôle et des prérogatives des deux organes.

Le Bureau du Comité des Ministres et le Comité des Présidents de l'Assemblée se sont réunis de façon informelle à plusieurs reprises ces derniers mois. Ensemble ils ont fait le point d'un certain nombre de propositions identifiées soit par le Comité des Ministres ou par l'Assemblée parlementaire, soit par les deux. Il a été convenu qu'une liste conjointe consolidée de mesures envisageables serait établie.

Une triple approche est proposée conjointement. La première étape **(A)** concerne les mesures qui ont été identifiées et soutenues par le Comité des Ministres et par le Comité des Présidents de l'Assemblée, et qui peuvent être mises en œuvre immédiatement. Elles comprennent l'examen de la procédure pour les futures élections et des actions pour renforcer le dialogue et la coopération en général. La deuxième étape **(B)** concerne les idées pour améliorer le dialogue et la coopération qui nécessiteront une discussion approfondie et des consultations dans le cadre d'un processus à plus long terme. La troisième étape **(C)** porte sur la question de savoir comment conduire ce processus à plus long terme.

A. Mesures agréées par le Bureau du Comité des Ministres et le Comité des Présidents de l'Assemblée et qui peuvent être mises en œuvre immédiatement. Cela n'implique pas d'engagement quant à la mise à disposition de fonds additionnels.

sur la question spécifique de la procédure d'élection:

1. les règles et procédures pour les futures élections du Secrétaire Général seront réexaminées afin de clarifier le processus de consultation entre l'Assemblée et le Comité des Ministres et renforcer les aspects d'égalité de genre.
2. les Délégués des Ministres achèveront la préparation d'un premier projet de document sur leur approche des futures élections du Secrétaire Général pour juin 2010 au plus tard. Du côté de l'Assemblée, la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles a déjà été chargée par l'Assemblée de commencer sa réflexion sur cette question.

pour améliorer le dialogue et la coopération en général:

3. **L'impact et l'efficacité du Conseil de l'Europe seront améliorés** en travaillant conjointement pour renforcer l'accent mis sur les domaines prioritaires de l'Organisation.
4. La préparation des ordres du jour et des discussions au sein du **Comité Mixte** sera renforcée, en vue de le rendre plus efficace comme forum de dialogue constructif et de consultation.
5. Des réunions entre **le/la Président(e) des Délégués et le/la Président(e)** de l'Assemblée parlementaire auront lieu régulièrement en vue de s'informer sur leurs travaux mutuels.
6. Des **réunions informelles** sur des questions d'intérêt commun entre le Bureau du Comité des Ministres et le Comité des Présidents de l'Assemblée se tiendront sur une base régulière.
7. Des calendriers de consultation sur les nouveaux projets de **traités** du Conseil de l'Europe seront établis permettant à l'Assemblée parlementaire de donner son avis sans précipitation et dans un délai raisonnable.
8. Le Comité des Ministres s'efforcera de répondre rapidement et de manière substantielle aux textes de l'Assemblée parlementaire.

9. **La communication au sein du Conseil de l'Europe** sera améliorée par le renforcement des contacts entre les deux organes.

B. Les mesures suggérées ou sujets énumérés ci-dessous exigent une discussion approfondie à la fois au sein du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire, en tenant dûment compte du rôle et des prérogatives des deux organes. Les points sont énumérés sans préjudice de l'issue de leur examen. Cette liste ne comporte aucun ordre de priorité.

1. Mesures/sujets éventuels identifiés par le Bureau du Comité des Ministres:
 - Réexamen des **modalités de coopération et de dialogue informel existantes** en vue de parvenir à une meilleure compréhension des points de vue des uns et des autres et de renforcer ainsi l'efficacité du Conseil de l'Europe.
 - Etablir un inventaire des meilleures pratiques en vue de voir, conjointement avec l'Assemblée parlementaire, comment elles peuvent être améliorées ou étendues.
2. 2.1. Mesures/sujets éventuels identifiés par le Comité des Présidents de l'Assemblée parlementaire:
 - **Renforcer la relation de travail** entre les deux organes en ce qui concerne le processus de consultation de l'Assemblée parlementaire.
 - **Mettre à jour et améliorer certains textes**, notamment en ce qui concerne la reconnaissance formelle de la dénomination «Assemblée parlementaire».
 - **Renforcer le rôle de l'Assemblée** concernant l'établissement des politiques et priorités du Conseil de l'Europe, y compris les questions budgétaires.

C. L'examen et le suivi des mesures susmentionnées doivent clairement être un processus dirigé conjointement par le Président du Comité des Ministres et le Président de l'Assemblée parlementaire, avec l'aide du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

1. Un rapport sur les mesures identifiées par le Bureau du Comité des Ministres et/ou le Comité des Présidents de l'Assemblée devrait être élaboré par le Président du Comité des Ministres et le Président de l'Assemblée avec l'aide du Secrétaire Général. A cette fin:
 - **le Secrétaire Général** devrait être chargé, lors de leur prochain Comité Mixte, d'établir un rapport sous l'autorité du Président du Comité des Ministres et du Président de l'Assemblée, à la lumière des discussions approfondies, sur les points listés en partie B ci-dessus.
 - le rapport devrait être présenté à la première occasion et au plus tard en octobre 2010, lors d'une réunion spéciale du Comité Mixte.